



Le Bulletin

Informations communales

Mairie de Céigny

Décembre 2022



*Michel Luc Berthet
12 juin 2022*

Aquarelle M. Luc Berthet

Informations générales et agenda

Adresse de la Mairie :

Site internet :

www.celigny.ch

Route de Crans 1

Courriel :

info@celigny.ch

Le guichet de la Mairie

sera fermé du jeudi 22

décembre 2022 à 19 h

au mardi

3 janvier 2023 à 9h.

Téléphone :

022 776 21 26

Ouverture de la Mairie

Mardi et mercredi :

9h à 11h et Jeudi : 16h à 19h

Personnel communal :

Pierre-Alain Aubert Secrétaire général

Heidi Schütz Secrétaire communale

Thalia Joss Secrétaire comptable

Didier Ranzoni Employé communal
(bâtiments)

Sébastien Cipolla Employé communal
(espaces verts)



Agenda

Dates

Organisation

Agenda	Dates	Organisation
Vin chaud à la déchetterie	7 février 2023 de 18 à 19h	Employés communaux
13 ^{ème} édition du Festival Antigél dans la salle communale	24 février 2023	Antigel et Commission culture et loisirs du CM

Pour ne manquer aucune information communale, inscrivez-vous dès maintenant à notre nouvelle Newsletter en scannant le QR code ci-dessous !

Nouveau au guichet de la Mairie, payez désormais avec Twint !





Ecole Suisse de Ski de Genève



Cours de ski et de snowboard Pour enfants de 6 à 18 ans

Mercredis, samedis, dimanches, vacances scolaires
Station : Les Diablerets VD (exceptions : mercredis & Pâques 2)



10 places à tarif spécial*
Pour les enfants de la Commune de Céligny

*** Subvention de CHF 200.00/enfant**

Cours de ski et de snowboard
Pour enfants de 6 à 18 ans
Moniteurs diplômés

Petits groupes de 4 à 10 enfants
Transport en car depuis Genève-Nations
Repas de midi et goûter compris

Cours de ski/snowboard	Enfants (6-15 ans)	Jeunes (16-18 ans)
6 mercredis après-midi	499.00	559.00
6 samedis / 6 dimanches	799.00	859.00
Vacances scolaires (Noël, février)	699.00	749.00
Vacances de Pâques 1	599.00	639.00
Vacances de Pâques 2	799.00	899.00

Rabais famille supplémentaire de 10%

* La Commune de Céligny offre une subvention de CHF 200.00 aux enfants de la Commune ; elle est déjà incluse dans les tarifs ci-dessus. (Premiers venus, premiers servis.) Le tarif comprend les cours de ski/snowboard avec un moniteur qualifié, le transport en car au départ de Genève, l'abonnement de ski et le repas de midi.

Informations et inscriptions : www.ess-geneve.ch

Ecole Suisse de Ski de Genève : T +41 79 137 25 60, e-mail info@ess-geneve.ch



Rendu possible grâce à une collaboration entre
l'Ecole Suisse de Ski de Genève et la Commune de Céligny



DECHETTERIE 39, ROUTE DE CELIGNY

Horaires d'ouverture

La déchetterie sera fermée le samedi 24 décembre et le

samedi 31 décembre 2022 !

Mardi	18h	19h
Jeudi	18h	19h
Samedi	10h	12h00

La Mairie vous remercie pour le soin que vous apportez au tri de vos déchets. Des containers spécifiques pour le verre, le papier-carton, le PET, le métal et l'alu, les textiles, les piles et les batteries, les capsules de café, les déchets verts en petite quantité ainsi que **les gravats en petite quantité** également (gravats, porcelaines, carrelages, etc.) sont à votre disposition. Pour les dépôts plus importants veuillez vous rendre à l'ESREC des Chanâts à Bellevue (voir ci-contre).

DECHETS ENCOMBRANTS

Les **déchets encombrants et la ferraille** sont levés à domicile, le dernier vendredi de chaque mois. Les déchets devront être sortis avant 6h30 et déposés au lieu habituel de ramassage des ordures ménagères.

Les encombrants non pris en charge par la voirie doivent être récupérés par leur propriétaire !

Calendrier de levée des encombrants 2023

Les vendredis : 27 janvier 24 février 31 mars
 28 avril 26 mai 30 juin
 28 juillet 25 août 29 septembre
 27 octobre 24 novembre pas de levée en décembre

Ordures ménagères.

Ramassage à domicile (sauf pour les immeubles de la route des Coudres) tous les mardis :

les déchets doivent être sortis avant 6h30.

Attention ! Le ramassage des ordures ménagères du 1^{er} août sera déplacé au mercredi 2 août 2023. Celui du 26 décembre 2023 est maintenu. Le ramassage des ordures ménagères du 2 janvier 2024 sera déplacé au mercredi 3 janvier 2024.

ESPACE DE RECUPERATION (ESREC)

L'espace de récupération des Chanâts à Bellevue est à disposition des particuliers pour débarrasser gratuitement les déchets ménagers et encombrants : **les déchets de jardin, le papier et le carton, le verre, le matériel électronique, les déchets encombrants, les déchets spéciaux (piles, restes de peintures, huiles, ampoules et éclairages...), les gravats, le bois, les batteries, les pneus déjantés.**

Horaires :

Ouvert toute l'année du mardi au dimanche y compris les jours fériés, exceptés le 25 décembre et le 1^{er} janvier.

Horaire standard (mars à octobre)

Lundi : fermé

Mardi au vendredi : 15h à 19h

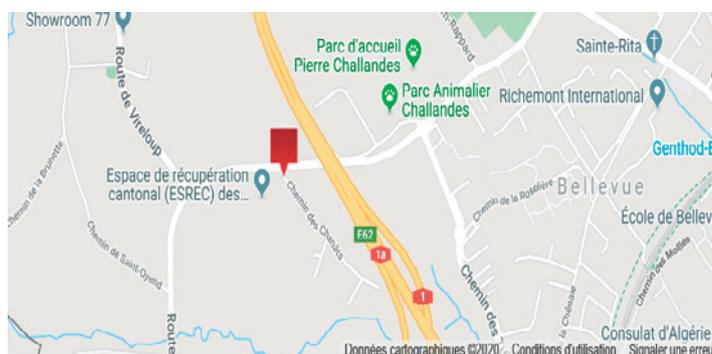
Samedi, dimanche et fériés : 10h à 17h

Horaire d'hiver (novembre à février)

Lundi : fermé

Mardi au vendredi : 14h à 17h

Samedi, dimanche et fériés : de 10h à 17h



Pensez aux œuvres caritatives pour les objets encore en bon état ou consultez des sites internet permettant de vendre, de donner, d'échanger ou de se procurer des objets à moindre prix.

Prendre ou récupérer des objets déposés dans un ESREC est interdit.

Appel à un tiers.

Lorsque vous faites appel à une entreprise (entreprise de transports/déménagement, association ou autre) et que vous la mandatez pour débarrasser vos déchets/encombrants, celle-ci n'est pas autorisée à accéder à l'ESREC. Seuls les particuliers qui amènent leurs déchets par leurs propres moyens aux ESREC ou avec un véhicule de location peuvent y accéder gratuitement.

Professionnels !

Les entreprises, artisans et associations ne sont pas autorisés à déposer leurs déchets dans les ESREC. Ils doivent s'adresser à un repreneur autorisé.

Pour plus d'informations : Info-Service 022 546 76 00

La facture numérique pour la Suisse

eBill

2,4 mio.

d'utilisateurs

eBill atteint entre-temps plus de la moitié de tous les ménages suisses.



100%

de sécurité

eBill offre 100% de sécurité dans le trafic des paiements.

La solution est développée et exploitée en Suisse.



4100
entreprises



utilisent déjà eBill dans leur facturation – tendance à la hausse. Dont les plus grandes caisses maladie et compagnies d'assurance, tous les fournisseurs suisses de télécommunications, ainsi que les fournisseurs d'énergie des plus grands cantons suisses.



Durabilité et dons

Une facture eBill ménage des ressources et économise du papier. Avec la nouvelle fonction de don, la clientèle eBill sera bientôt en mesure de soutenir activement des projets d'utilité publique.

Pour en savoir plus maintenant,
rendez-vous sur ebill.ch ou
directement chez votre émetteur de factures



Payez facilement vos factures

eBill

Activez eBill dans le banking en ligne en seulement 3 étapes:

1 Se connecter

Connectez-vous comme d'habitude au banking en ligne de votre banque.

2 Activer

Dans le menu de navigation, sélectionnez «eBill» et activez le service.

3 Sélectionner

Vous pouvez maintenant sélectionner les émetteurs de factures dont vous souhaitez recevoir les factures via eBill.



Vos avantages

- Payez vos factures en toute sécurité et en quelques clics
- Contrôle total et vue d'ensemble grâce à l'archivage automatique
- Moins d'effort et plus jamais de références à entrer au clavier
- Sans papier et ménageant les ressources

Fonctions pratiques

Avec la validation permanente, vous pouvez payer automatiquement les factures récurrentes. Vous pouvez être informé confortablement par e-mail sur les factures entrantes. Et grâce à la fonction de partage, vous pouvez autoriser une autre personne à gérer vos factures.



Pour en savoir plus maintenant, rendez-vous sur ebill.ch ou directement chez votre émetteur de factures



Les amphibiens à Céligny

Les amphibiens (salamandres, tritons, crapauds et grenouilles) font partie des espèces les plus menacées tant au niveau suisse que mondial. Un des aspects les plus visible des dangers qui pèsent sur les amphibiens sont les traversées de routes lors des migrations saisonnières.

Le KARCH-GE¹ suit depuis maintenant plus de 10 ans l'évolution et la répartition de ces espèces dans le Bassin genevois, mais il n'y a que très peu de données dans la région de Céligny en dehors de la réserve naturelle des bois « les Bondex ».

Sur l'initiative de la Commune, le KARCH-GE se concentrera donc particulièrement sur ce secteur en 2023, mais souhaite également faire participer les habitants en recueillant les observations de chacun, tant historiques qu'actuelles.

Toutes vos observations nous intéressent : que ce soit lors de migrations (les nuits de pluie dès 4 °C entre janvier et avril), en soulevant une bûche dans votre jardin ou lors d'une promenade en forêt.

Vous pouvez nous envoyer vos photos ou saisir directement vos observations sur l'application WebFauna (<https://webfauna.cscf.ch/Webfauna>) ou Faune-Genève (<https://www.faunegeneve.ch/>).

Des aides à la détermination sont aussi disponibles ici : <https://lepus.unine.ch/infofauna-key/amph>

En dehors des sauvetages (s'ils se trouvent sur une route), merci de ne pas déplacer ces animaux, qui sont protégés et fragiles.



Couple de Crapauds communs (mâle au-dessus) sur le point de traverser une route (photo KARCH-GE, LBA).

¹ Antenne genevoise de l'association pour l'étude et la protection des amphibiens et reptiles de Suisse.

Nouvelle prestation sociale pour les aînés à Céligny ! Soutien administratif en partenariat avec l'association Dôme Seniors

Tous les premiers jeudis après-midi du mois, soit les
12 janvier, 2 février, 2 mars, 6 avril, 4 mai, 1^{er} juin 2023
de 13h à 14h (sans rendez-vous) et de 14h à 17h (sur rendez-vous).

- Vous rencontrez des difficultés dans vos démarches administratives ?
 - Un assistant social vous conseille et vous aide en apportant un soutien dans de multiples situations et en fonction de vos besoins.
 - En toute confidentialité, un assistant administratif peut se rendre à votre domicile afin de vous accompagner dans vos démarches administratives.
 - Lutte contre l'isolement ?
 - Un collaborateur de Dôme seniors se rend à votre domicile pour partager un moment convivial et créer un contact humain.
- Afin de prendre rendez-vous, n'hésitez pas à contacter par téléphone dès aujourd'hui DÔME SENIORS au **022 552 25 11**, de 9h à 11h et de 14h à 16h, en semaine, ou inscrivez-vous par mail : info@domeseniors.ch

Assistance sociale

Nos assistants sociaux vous conseillent et vous aident, en vous apportant leur soutien dans de multiples situations et en fonction de vos besoins

Assistance administrative à domicile

En toute confidentialité, nos assistants administratifs à domicile se déplacent chez vous, afin de vous accompagner dans toutes vos démarches administratives.

Aide contre l'isolement

Un collaborateur de DÔME SENIORS se rend à votre domicile pour partager un moment convivial et créer un contact humain.

www.domeseniors.ch

info@domeseniors.ch

022 552 25 11

lundi au vendredi : 9h à 11h et 14h à 16h



Dons

CH47 0900 0000 1556 1242 3

Un grand merci
pour votre soutien.



L'énergie est limitée.

Ne la gaspillons pas.

5 recommandations pour économiser l'énergie dans le ménage



Éteindre la machine à café:

les appareils laissés en veille consomment beaucoup d'électricité. Éteignez-les après utilisation.

Dégager les radiateurs:

l'air chaud doit pouvoir circuler librement. Veiller à ne placer ni meubles ni rideaux devant les radiateurs.

Aérer efficacement:

durant l'hiver, ne laissez pas vos fenêtres ouvertes en position basculante car cela entraîne une grande déperdition de chaleur vers l'extérieur. Ouvrez plutôt toutes les fenêtres trois fois par jour pendant 5 à 10 minutes pour une aération économe en énergie.

Cuisiner avec un couvercle:

une grande partie de l'énergie s'évapore pendant la cuisson. Pour limiter ce phénomène, placez toujours un couvercle sur la casserole. Cela permet d'ailleurs de réduire le temps de cuisson.

Toujours éteindre les lumières:

éteignez systématiquement les lumières dans les pièces inoccupées.

Rendez-vous sur stop-gaspillage.ch pour découvrir d'autres conseils et tout savoir sur la situation énergétique en Suisse.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC

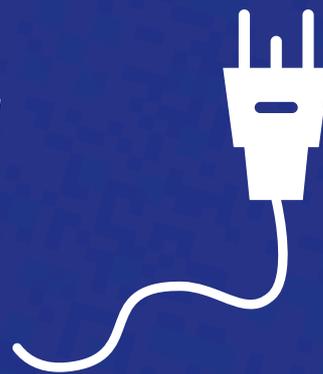
Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR



L'énergie est limitée.

Ne la gaspillons pas.

5 recommandations pour économiser l'énergie des appareils ménagers



Remplir entièrement les appareils:

un lave-vaisselle, un lave-linge ou un sèche-linge à moitié vide consomme autant d'électricité qu'un appareil plein. Démarrez vos appareils uniquement lorsqu'ils sont entièrement remplis, sans pour autant les surcharger. Utilisez le mode Éco.

Régler correctement les thermostats:

la température des réfrigérateurs et congélateurs est souvent trop basse. Réglez le thermostat de votre réfrigérateur sur 7° C et celui de votre congélateur sur -18° C.

Ne pas préchauffer le four:

en renonçant au préchauffage, vous économisez environ 20% d'énergie.

Utiliser la technologie LED:

les lampes halogènes conventionnelles consomment beaucoup plus d'électricité que les lampes LED modernes. Équipez votre maison de luminaires LED et économisez de l'électricité en un tournemain.

Éteindre vos appareils à l'aide d'une prise multiple:

éteignez vos appareils plutôt que de les laisser en veille. Un interrupteur ou une prise multiple peuvent vous simplifier la tâche et vous permettre d'économiser l'électricité de plusieurs appareils en un seul clic.

Rendez-vous sur

stop-gaspillage.ch pour découvrir d'autres conseils et tout savoir sur la situation énergétique en Suisse.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR



« Ma commune, mon quotidien » - les prestations des communes genevoises en un clin d'œil !

Les communes genevoises représentent l'échelon institutionnel le plus proche de leur population. Cette proximité renforce les liens privilégiés qu'elles nouent avec leurs habitantes et habitants pour qui elles investissent, directement ou par le biais de fonds intercommunaux, dans des infrastructures et des services qui leur sont destinés.

Par exemple, les communes genevoises aménagent et entretiennent les parcs, les places publiques, les fontaines et les aires de jeux. Elles veillent à l'entretien et à la



propreté des routes, du patrimoine bâti et mettent en place des points de collecte de déchets et des démarches de développement durable. Elles financent l'art, la culture et les bibliothèques, et les infrastructures sportives. Elles organisent ou soutiennent des fêtes et manifestations. Elles proposent des activités stimulantes aux jeunes et apportent leur soutien aux personnes âgées. Elles fournissent des repas équilibrés aux écoliers, elles organisent les activités parascolaires, mettent à disposition des places en crèches, et financent et entretiennent les bâtiments scolaires.

Organisées en groupement intercommunal, les communes financent la prévention des sinistres et la lutte contre les incendies. C'est aussi dans leur commune que les citoyennes et citoyens bénéficient des services des mairies. Ces dernières célèbrent les mariages, enregistrent les naissances et offrent plusieurs démarches administratives concernant l'état civil. Ainsi, les communes genevoises mettent en place des prestations de qualité et indispensables au bien-être de l'ensemble de la population afin d'assurer avec efficacité les missions que les citoyennes et les citoyens leur ont confiées. Certaines prestations atteignent des montants considérables, comme c'est le cas pour la culture à hauteur de 300 millions de francs ; elles versent 228 millions de francs en faveur du sport et des loisirs. Un montant de 208 millions de francs sert à financer les écoles et les activités parascolaires, et 300 millions sont dévolus aux crèches et à l'accueil familial préscolaire. La campagne « ma commune, mon quotidien », qui s'affiche sur la voie publique, est organisée par l'Association des communes genevoises en faveur de toutes les communes genevoises.

Découvrez la campagne « ma commune, mon quotidien » et les prestations des communes genevoises <https://geneve-communes.ch>

Transports publics

Abonnements de parcours.

Les abonnements de parcours depuis Genève sont en vente dans les agences des Transports publics genevois (TPG) ou CFF. Pour les abonnements direction



Nyon ou Lausanne, consulter www.mobilis.vaud, pas de remboursement pour les abonnements Mobilis.

Pour bénéficier du remboursement partiel de votre abonnement de transports publics, il vous faut impérativement acheter un abonnement UNIRESO Céligny – Genève + zone 10.

Coût à l'achat :

	Junior	Adulte
4 zones mensuel	142.-	202.-
4 zones annuel	1'268.-	1'706.-

Sur présentation à la Mairie de Céligny de **la quittance de leur abonnement acheté**, les Célignotes pourront se faire rembourser, par le secrétariat communal, la différence de prix entre le tarif appliqué pour les abonnements Céligny – Genève + zone 10 et le tarif appliqué pour les abonnements « Tout Genève ».

Remboursement (sous réserve de modification) :

	Junior	Adulte
4 zones mensuel	97.-	132.-
4 zones annuel	868.-	1'206.-

Le remboursement des abonnements annuels se fera sur votre compte bancaire ou postal. Merci de votre compréhension.



Informations importantes aux propriétaires de villas, immeubles et jardins

Comme chaque année lors de ces périodes, des entreprises, parfois non établies en Suisse, effectuent du porte-à-porte pour proposer divers travaux aux propriétaires.

Les travaux ci-dessous sont illégaux et ce, pour les raisons suivantes :

- **Les désherbages des toits, terrasses, y compris des chemins et routes privés, avec des produits phytosanitaires (herbicides) depuis 2001¹⁾.**

Ces désherbages sont interdits en Suisse, sans exception et sont valables pour tous les types d'herbicides, qu'ils soient composés de substances naturelles (vinaigre, sel, etc.) ou de synthèse (molécules reconstituées en laboratoire ou en usine).

De plus, les personnes physiques qui utilisent professionnellement des produits phytosanitaires en Suisse doivent être au bénéfice d'un permis²⁾ correspondant aux domaines concernés.

- **Les démoussages des toits, dalles et terrasses, avec des produits biocides (antimousses) depuis le 1^{er} décembre 2020³⁾.** De plus, certains de ces produits ne sont pas dûment autorisés/homologués comme ils devraient l'être en Suisse.

Ces présentes informations sont motivées par le fait que ces travaux, qui ne respectent aucunement les prescriptions légales en vigueur, ont pour conséquences une contamination de notre environnement et une perturbation de l'équilibre écologique dues à la pollution des eaux.

Par conséquent, les propriétaires concernés sont invités à ne pas donner suite à ce genre de propositions de travaux car ils en assumeront dès lors la responsabilité.

Service de la pharmacienne cantonale
Secteur des produits chimiques

Rue Adrien-Lachenal 8
1208 Genève

Tél. +41 22 546 51 90

Email : section.toxiques@etat.ge.ch

1) Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux - ORRChim (814.81) Annexe 2.5 produits phytosanitaires
2) Ordonnances relatives aux permis pour l'emploi des produits phytosanitaires dans l'agriculture et l'horticulture (OPer-AH), dans les domaines spéciaux (OPer-S) ou dans l'économie forestière (OPer-Fo)
3) Ordonnance concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides - OPBio (813.12)



ADRESSES UTILES

URGENCES MEDICALES	☎	144
POLICE et sauvetage sur le Lac	☎	117
SERVICE DU FEU	☎	118
Commandant des pompiers de Céligny		
Cap. Florian Baudet	☎	079 460 58 85
GENDARMERIE DE VERSOIX		
Ilotière Alessandra Di Lorenzo	☎	022 427 63 00
Le poste est ouvert au public de 10h à 17h		
Samedi : fermé		
Site internet : www.geneve.ch/police		
ECOLE DE CELIGNY	☎	022 776 17 13
APEC, présidente Mme Sabine Nerlich	☎	078 956 01 14
(Association des parents d'élèves de Céligny)		
IMAD Institution genevoise de	☎	022 420.48.38
maintien à domicile, antenne de Versoix		
CAS Versoix - centre d'action sociale	☎	022 420.48.00
Consultations juridiques Versoix	☎	022 779.25.86
EMS Résidence Bon-Séjour Versoix	☎	022 775.24.24
EMS Résidence ST-Loup Versoix	☎	022 799.15.25
FOYER DE JOUR LIVADA Versoix	☎	022 779 01 01
REPAS A DOMICILE		
Central de Carouge	☎	022 420.23.00
TELEALARME	☎	022 420.24.00
Permanence « Accueil Ukraine »		
Rte de Meyrin 49 – 1203 Genève	☎	022 420 59 00
9h à 16h tous les jours		
Consommation d'alcool et cannabis chez les ados ?		
info et conseils : www.mon-ado.ch		

Le Maire, les Adjointes, le Conseil
municipal et le personnel communal
de la Commune de Céligny
vous adressent leurs meilleurs vœux de
bonheur et de santé pour
l'Année 2023.

